

CHAMPIONNAT U.F.O.L.E.P. PAR EQUIPE LOISIR DE BADMINTON

ufolep 57

TOUS LES SPORTS AUTREMENT



**REGLEMENT DU
CHAMPIONNAT UFOLEP
PAR EQUIPE LOISIR
DE BADMINTON**

Saison 2010 - 2011

SOMMAIRE

Chapitre I : Généralités

- Article 1 -Préambule
- Article 2 -Bureau technique
- Article 3 -Conditions de participation

Chapitre II : Organisation générale

- Article 4 -Divisions et poules
- Article 5 -Calendrier et Reports
- Article 6 -Horaires
- Article 7 -Composition d'une rencontre
- Article 8 -Remplaçant
- Article 9 -Juge - Arbitre - Capitaine d'équipe
- Article 10 -Volants
- Article 11 -Barème des points sur l'ensemble des rencontres
- Article 12 -Feuille de match

Chapitre III : Composition et gestion des équipes

- Article 13 -Composition des équipes
- Article 14 -Ordre des joueurs dans une équipe
- Article 15 -Echange de joueurs entre différentes équipes d'un même club

Chapitre IV : Problèmes rencontrés

- Article 16 -Blessure et abandon
- Article 17 -Interruption de rencontre

Chapitre V : Classement

- Article 18 -Classement

CHAMPIONNAT U.F.O.L.E.P. PAR EQUIPE LOISIR DE BADMINTON

REGLEMENT

Chapitre I : Généralités

Article 1 - Préambule

Le présent règlement s'applique au championnat interclubs loisirs de badminton ouvert à tous les clubs qui désirent adhérer.

L'objectif du championnat est de mettre en place une structure de compétition Loisir dans un esprit d'échange et de convivialité en jouant au Badminton et en rencontrant d'autres équipes de la région.

La volonté première est de privilégier un aspect convivial aux rencontres dans un esprit sportif et de fair-play.

Article 2 - Bureau Technique

1. Le bureau technique est constitué de représentants des clubs volontaires et de 2 représentants de l'U.F.O.L.E.P. Moselle. Chaque représentant aura une voix lors des votes. Il ne sera pas fait de distinction entre les clubs et l'importance de leur structure.

2. Le bureau technique est constitué lors de la 1^{ère} réunion, d'un représentant de chacun des clubs volontaires. Libre à chaque club de présenter ou non un membre.

3. Le bureau technique sera consulté et statuera sur l'ensemble des litiges qui pourront apparaître lors de la saison.

4. Les décisions du bureau technique seront considérées par l'ensemble des clubs adhérents comme définitives.

5. Le bureau technique se réunira au minimum 2 fois par an, à mi-saison et en fin de saison. D'autres dates pourront être définies en fonction des litiges rencontrés.

6. Le bureau technique prend en charge l'organisation de ce championnat et ce, en relation avec les présidents des clubs représentés. Il établit le calendrier, le diffuse, vérifie les feuilles de matchs, établit les classements, et veille au respect du règlement

Article 3 - Conditions de participation

1. La participation au championnat U.F.O.L.E.P. par équipe Loisir de Badminton implique l'acceptation du présent règlement.

2. Chaque club doit s'assurer que les membres de ses équipes, sont couverts par une assurance sportive et sont déclarés apte à la pratique du badminton par un médecin. La licence U.F.O.L.E.P. fournit ces garanties. Chaque participant devra donc être titulaire d'une licence U.F.O.L.E.P. Il est cependant admis d'accepter, pour une première saison de participation à ce championnat, des équipes qui pourraient comporter des joueurs non licenciés à l'U.F.O.L.E.P. La saison suivante ils ne seront plus admis sans licence U.F.O.L.E.P.

3. Les équipes doivent être composées de joueurs de préférence « non classés », car cela reste un championnat destiné aux clubs loisirs.

4. Il est à la charge de chaque club de communiquer le présent règlement à ses adhérents.

CHAMPIONNAT U.F.O.L.E.P. PAR EQUIPE LOISIR DE BADMINTON

Chapitre II : Organisation générale

Article 4 - Divisions et poules

1. Le championnat est pour l'instant basé sur une poule unique.
2. Si cela s'avérait nécessaire, et en fonction du succès remporté par ce championnat, une organisation plus propice au bon déroulement du championnat et ce, dans l'intérêt des joueurs, pourra être mise en place les saisons suivantes.

Article 5 - Calendrier et Reports

1. Le calendrier des rencontres sera défini à l'issue d'une réunion du bureau technique en fonction de la disponibilité des salles des clubs recevant.
2. Le calendrier adressé aux clubs en début de saison devra être, dans la mesure du possible et en fonction des contraintes respectives des clubs (en particulier disponibilité des gymnases) rigoureusement respecté.
3. Dans le cas où une rencontre doit être reportée, les capitaines d'équipes déterminent ensemble une nouvelle date et la communiquent au bureau technique.
4. S'il s'avère qu'aucune date de report n'est possible avant la fin du championnat, l'équipe à l'origine de la demande sera pénalisée par une défaite.

Article 6 - Horaires

1. Le respect des horaires est primordial pour le bon déroulement des rencontres. Il est donc important que chaque capitaine d'équipe responsabilise ses joueurs(es) pour arriver dans les délais impartis au lieu des matchs.
2. Toute demande de modification d'horaire ou de lieu doit parvenir à l'équipe adverse concernée ainsi qu'au responsable de championnat au moins 48 h avant la rencontre, dans le cas contraire le match sera perdu pour l'équipe hôte.
En cas de litige, un rapport écrit signé par les 2 parties devra être remis au bureau technique pour étude et prise de décision.
3. En cas de retard d'une équipe de moins d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la composition d'équipe, la rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. Dans le cas contraire, l'équipe retardataire est désignée vaincue et le retard devra être consigné sur la feuille de match.

Article 7 - Composition d'une rencontre

1. Les rencontres se dérouleront en 7 matchs, comme suit :
1 match de simple dame
2 matchs de simple homme

CHAMPIONNAT U.F.O.L.E.P. PAR EQUIPE LOISIR DE BADMINTON

- 1 match de double Dame**
- 1 match de double Homme**
- 2 matchs de double Mixte**

2. Si l'équipe ne dispose pas d'un nombre de dames suffisant, il peut avec accord du capitaine adverse présenter un jeune de moins de 16 ans en lieu et place.

3. Cas où le nombre de joueurs et joueuses de l'équipe ne permet pas d'engager l'ensemble des 7 matchs.

Les capitaines de chaque équipe se concertent pour définir le nombre de matchs qui seront disputés. Il est cependant nécessaire qu'au total un minimum de 4 matchs soit disputé. Dans le cas contraire, et le plus tôt possible, le capitaine de l'équipe disposant d'un effectif restreint avertit l'autre capitaine pour envisager un report de la rencontre.

Article 8 - Remplaçant

Il est laissé aux capitaines d'équipe le soin de déterminer les éventuels remplaçants en cas de désistement de dernières minutes. Il est autorisé de faire jouer éventuellement un joueur ou une joueuse appartenant à une autre équipe sous réserve de l'accord des capitaines. Ce remplacement particulier devra alors être précisé sur la feuille de match.

Article 9 - Juge-Arbitre-Capitaine d'équipe

1. Les 2 capitaines d'équipe sont considérés comme Juges-Arbitres.
2. Les 2 capitaines doivent veiller au respect des règlements, et sont seuls responsables de la composition de leur équipe avant le début des rencontres. Une fois les matchs commencés, il est interdit de modifier la composition des équipes.
3. L'ordre de début des matchs est laissé à l'appréciation des 2 capitaines.
4. En cas de litige les capitaines devront être consultés. En cas de litige insoluble, un rapport écrit signé par les 2 capitaines sera fait au dos de la feuille de match pour étude par le bureau technique.
5. Le présent règlement doit être disponible sur le lieu des rencontres.

Article 10 - Volants

1. Les volants officiels de ce championnat sont les volants en plastique à bout en liège.
2. Le club hôte doit fournir des volants d'entraînement de la même marque et du même type, à chaque équipe pour l'échauffement et pour les rencontres.
3. Néanmoins, après accord des 2 capitaines et des joueurs, certains matchs voir tous les matchs, peuvent être joués avec des volants plumes. Les volants plumes seront fournis par les joueurs demandeurs.

CHAMPIONNAT U.F.O.L.E.P. PAR EQUIPE LOISIR DE BADMINTON

4. Un match débuté avec un type de volant doit impérativement être terminé avec les mêmes volants, sauf accord des joueurs.

Article 11 - Barème des points sur l'ensemble des rencontres

1. Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

Victoire :	+3 points
Match nul :	+2 points
Défaite :	+1 point
Forfait :	+0 point

2. S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Article 12 - Feuille de match

1. La feuille de match devra être envoyée dans les 72 h au responsable du bureau technique par l'équipe hôte (idéalement par mail en scannant la feuille de match recto et verso ou par courrier postal). Dans le cas contraire, l'équipe hôte sera désignée comme vaincue.

2. La feuille de match doit être signée par les deux capitaines.

3. Le dos de la feuille de match sert à signaler tout problème en cas de litige ou remarque sur le déroulement de la rencontre.

Chapitre III : Composition et gestion des équipes

Article 13 - Composition des équipes

13.1 Le nombre maximal de joueurs (euses) d'une équipe n'est pas limité.

13.2 Lors d'une rencontre, aucun joueur ne disputera plus de 3 matchs.

Article 14 - Ordre des joueurs dans une équipe

Il est demandé au capitaine de chaque équipe de déterminer l'ordre des joueurs en fonction de leur niveau. Le joueur dit N°1 étant considéré comme le meilleur joueur de l'équipe et jouera donc contre le joueur N°1 de l'équipe adverse et ainsi de suite.

L'objectif étant d'équilibrer au maximum les matchs.

Article 15 - Echange de joueurs entre différentes équipes d'un même club

Pour les clubs engageant plusieurs équipes, il est demandé d'éviter, dans la mesure du possible, de faire jouer les joueurs de l'équipe 1 dans les équipes 2 pour conserver là aussi un équilibre de niveau dans les rencontres.

CHAMPIONNAT U.F.O.L.E.P. PAR EQUIPE LOISIR DE BADMINTON

Chapitre IV : **Problèmes rencontrés**

Article 16 - Blessure et abandon

Lors d'une rencontre, si un joueur se blesse et abandonne, s'il n'y a pas de possibilité de remplacement, on considère qu'il abandonne et perd la rencontre.

Après accord entre les capitaines, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui-ci a été déclaré sur la feuille de rencontre. Il reprend alors le match au score d'avant blessure.

Article 17 - Interruption de rencontre

Si une rencontre ne se termine pas (moins de 7 matchs joués), un rapport doit être envoyé avec les feuilles de matchs en précisant la cause de cet arrêt.

Le ou les matchs non terminés et non joués seront reportés et terminés ultérieurement sauf accord explicite des capitaines qui pourront décider que la rencontre est terminée sur le résultat avant l'interruption. Si report, la nouvelle date sera fixée par les 2 capitaines et communiquée au bureau technique.

Chapitre V : **Classement**

Article 18 - Classement

1. Pour chaque équipe, sont comptabilisés, sur l'ensemble des rencontres, le nombre de points, le nombre de matchs gagnés nuls et perdus, le nombre de victoires et de défaites, le nombre de sets gagnés et perdus, et éventuellement le nombre de points gagnés et perdus.

2. Le classement se fait sur le nombre de points obtenus par chaque équipe à la fin de la saison.

3. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes à l'issue de la saison, la ou les équipes les mieux classées seront celles ayant le moins de défaites par forfait ou par pénalité.

4. S'il y a égalité de points entre deux équipes, leur classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées (différence de matchs, de sets et enfin de points).

5. S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus, le nombre de sets gagnés et perdus puis le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, on applique alors le point 4 de cet article.